

PRÉPARATION DE LA PROGRAMMATION IDEx 2025-2030

APPEL À PROPOSITIONS D' ACTIONS

1. Contexte

En parallèle d'autres financements issus de la subvention pour charge de service public (SCSP), du futur contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) ou encore des projets France 2030, l'IdEx constitue pour l'université Paris Cité (UPCité) l'un des leviers de mise en œuvre de sa stratégie d'établissement, qui se structure en trois axes principaux :

1. Être une université responsable et engagée ;
2. Développer une recherche et une offre de formation à impact positif pour la société ;
3. Investir structurellement pour l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail de ses personnels et de ses usagers.

L'IdEx a pour enjeu également de participer au déploiement de la signature d'établissement telle que définie dans les lignes stratégiques approuvées par le conseil d'administration (CA) en octobre 2023, et élaborées à l'occasion de l'évaluation Hcéres, à savoir : la « santé planétaire »¹.

Il reste que l'IdEx est définie par une logique propre puisque ses fonds ne peuvent financer les activités récurrentes de l'établissement, ni satisfaire un besoin spécifique et ponctuel. Devant répondre à une démarche qualité et plus largement à une logique en mode projet, les fonds IdEx doivent être mobilisés pour soutenir la stratégie de l'établissement et le déploiement de son identité en finançant des actions structurantes et transformantes à l'échelle de l'établissement.

En outre, toujours en raison de sa logique en mode projet, l'IdEx doit reposer sur une programmation donnée pour une période pluriannuelle et structurée en actions, voire en sous-actions.

2. Objectifs

La prochaine période pluriannuelle de l'IdEx s'étendra du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2030, soit 6 ans. Cette durée a été choisie pour permettre aux actions et projets financés de se déployer sur un temps long, tout en faisant coïncider cette période avec la temporalité des COMP et permettre un nouvel exercice de programmation complémentaire en 2030.

Pour élaborer cette proposition de programmation, le CoPil StratEx lance une consultation pour collecter les propositions d'actions IdEx à partir desquelles le plan d'action 2025-2030 sera constitué, en amont de son approbation par le CA en sa séance du 13 décembre 2024.

Chaque action IdEx est caractérisée par des objectifs, des modalités de mise en œuvre, un budget, des jalons, des indicateurs de suivi et de performance tout en relevant d'un domaine en particulier dont la recherche, la formation, l'international, l'expérience étudiante, le pilotage de l'établissement ainsi que sa responsabilité sociétale et environnementale. À titre d'exemple, le plan d'action IdEx 2022-2024 et le budget associé à chaque action sont donnés en annexe 2.

Répondant à la logique d'utilisation des fonds IdEx et leur rôle de levier au service de la transformation de l'université, une action doit être en lien direct avec la stratégie de l'université dans le domaine concerné, tout en apportant une valeur ajoutée explicite aux activités financées

¹ Voir le document « Lignes stratégiques d'UPCité pour le rapport Hcéres » disponible en annexe 1.

sur le budget récurrent de l'établissement. Devant avoir un caractère inédit, structurant, transformant ou stratégique clair, toute action se doit d'être de portée générale pour l'établissement, tout en étant très ancrée dans la réalité des structures et entités qui composent l'université Paris Cité.

Enfin, une action est mise en œuvre par un responsable académique et un responsable administratif clairement identifiés, qui seront en charge de son implémentation, du reporting et de l'auto-évaluation qui lui seront associés.

3. Budget disponible

Le budget utile pour la période 2025-2030 est de 126 440 563 € hors frais de gestion, soit 21 073 427 € par an. Pour rappel, les fonds IdEx consommés génèrent 16 % de frais de gestion pour l'établissement. Les fonds fléchés vers le partenariat bilatéral avec Sciences Po ainsi que la dotation du LabEx ICCA ne sont pas comptés dans ce montant.

Ce budget servira à financer les actions retenues pour le plan d'action IdEx 2025-2030 ainsi que les projets lauréats de l'appel InIdEx.

4. Modalités de dépôt d'une proposition d'action

a. Qui peut déposer une proposition d'action ?

Toute proposition d'action devra être déposée par un membre du CoPil StratEx, plus spécifiquement : le président, les vice-présidents statutaires, le vice-président « relations internationales », les doyens de Faculté, le directeur de l'IPGP, le directeur général adjoint scientifique de l'Institut Pasteur, le directeur général des services et la directrice de cabinet.

Même si le nombre de déposants apparaît restreint, chaque déposant peut s'appuyer sur un collectif pour concevoir toute proposition d'action, un collectif qui peut donc mobiliser notamment des équipes administratives, des vice-présidents délégués, des vice-doyens, des directions de composante, d'unités de recherche, etc. En outre, le déposant peut ne pas être le porteur de l'action.

Il est par ailleurs fortement recommandé de mobiliser pour la rédaction d'une proposition d'action les services qui seront amenés à la mettre en œuvre, et de s'assurer des contingences matérielles nécessaires à la bonne implémentation de l'action (besoins en personnels, besoins informatiques, locaux, etc.).

b. Comment déposer une proposition d'action ?

Pour proposer une action, une fiche action sera à rédiger à partir de la trame jointe en annexe 3.

La trame de la fiche action comprend notamment une description des objectifs de l'action, de ses modalités de mise en œuvre, de son budget prévisionnel et un argumentaire démontrant en quoi l'action proposée s'inscrit dans la stratégie de l'établissement et/ou participe au rayonnement de la signature de l'établissement.

Chaque action proposée devra donc faire l'objet d'une fiche. Le cas échéant, une action peut être divisée en sous-actions pour expliciter les différents objectifs et modalités de sa mise en œuvre. Dans ce cas, la fiche descriptive (annexe 3) est à remplir pour chaque sous-action, et une fiche d'action globale, explicitant l'apport de chaque sous-action aux objectifs poursuivis, devra également être rédigée (annexe 4).

Toute proposition d'action sera à transmettre dans la trame fournie à cet effet, en format Word et PDF, le **13 septembre 2024 à 11h (UTC+2)** au plus tard à radjini.racine@u-paris.fr avec la mention « action IdEx 2025-2030 » dans l'objet du mail.

5. Critères d'évaluation

Les propositions d'action seront évaluées selon les critères suivants :

1. Adéquation de l'action aux principes d'utilisation des fonds IdEx :
 - Caractère nouveau, structurant, transformant ou stratégique de l'action ;
 - Valeur ajoutée par rapport aux activités financées par la SCSP ;
 - Pertinence du financement sur fonds IdEx des postes demandés ;
 - Pertinence de reconduction d'un financement IdEx si l'action a déjà bénéficié d'un tel financement.
2. Pertinence des objectifs de l'action au vu de la stratégie de l'université :
 - Clarté et pertinence des objectifs et de l'impact attendu,
 - Pertinence au regard des lignes directrices,
 - Pertinence au regard de la signature « Santé planétaire ».
3. Pertinence des modalités proposées :
 - Adéquation des modalités proposées au regard des objectifs de l'action,
 - Adéquation du budget demandé au regard des modalités proposées,
 - Adéquation des indicateurs proposés pour mesurer l'atteinte des objectifs en fin de période.

6. Procédure d'élaboration de la programmation IdEx 2025-2030

À la suite de la collecte des propositions d'actions, le CoPil StratEx mènera une première analyse à partir des critères d'évaluation, de façon à classer les propositions selon 4 catégories : très prioritaire, prioritaire, peu prioritaire, avis réservé. Le CoPil se réserve le droit de proposer des ajustements budgétaires, voire des regroupements d'actions ou toute autre modification pertinente en vue d'une programmation cohérente. Sera également pris en compte le bilan de la programmation en cours.

Cette classification ainsi que tous les documents associés seront mis à disposition du comité d'orientation stratégique (COS) de l'université, pour expertise. Ce COS est constitué d'une dizaine de personnalités internationales et a pour but de conseiller le CA et la présidence sur les politiques stratégiques de l'université. À ce titre, le COS apportera une expertise externe sur les propositions d'action et sur la classification faite par le CoPil StratEx en première intention. Pour rendre cette expertise, le COS pourra s'appuyer sur les membres du CA qui se déclareront volontaires pour l'éclairer sur le contexte global de l'université.

À partir de cette expertise du COS, le CoPil StratEx élaborera alors la proposition définitive du plan d'action IdEx 2025-2030 qui sera soumise à la validation du CA le 13 décembre 2024.

Les actions sélectionnées débiteront en janvier 2025.

7. Calendrier prévisionnel

- Lancement de la campagne de propositions d'actions IdEx : deuxième quinzaine de mai 2024,
- **Deadline de dépôt des fiches actions : 13 septembre 2024, 11h,**
- Répartition des actions proposées en quatre catégories : début octobre 2024,
- Restitution de l'expertise du COS : mi-novembre 2024,



- Élaboration de la proposition finale du plan d'action IdEx 2025-2030 : fin novembre 2024,
- Décision du CA sur le plan d'action IdEx 2025-2030 : 13 décembre 2024.

8. Liste des annexes

1. Lignes stratégiques d'UPCité pour le rapport Hcéres
2. Plan d'action IdEx 2022-2024
3. Trame de fiche action à remplir
4. Trame de fiche action globale, pour les actions se déclinant en sous-actions